

Affaire suivie par :  
Mlle Anne Perozziello  
☎ : 03.26.66.78.47  
Mél : anne.perozziello@sante.gouv.fr

## Synthèse de la démarche d'évaluation des besoins en postes d'internes en médecine 2009- 2013

### Réunion du conseil d'orientation ONDPS, des coordonnateurs des comités régionaux et du groupe de travail sur les internes du 1<sup>er</sup> juillet 2009

Cette réunion présente de manière synthétique les propositions en matière d'effectifs de médecins à former par spécialité transmises au Ministère par l'ONDPS, et s'appuyant sur les propositions formulées par les régions.

#### 1. Principaux résultats :

- **Pour la médecine générale** : les propositions régionales globales statuaient à 48% des postes offerts aux ECN 2009 pour la médecine générale, l'ONDPS fait porter la part à 50% des postes pourvus. Ce qui implique une augmentation numérique en moyenne annuelle de 726 diplômés ( 3 630 sur 5 ans).
- **Pour les spécialités médicales non filiarisées** : les postes ouverts devraient représenter 38% des DES autres que médecine générale (soit 4 points de plus qu'en 2008).
- **Pour la chirurgie** : la part des postes ouverts en chirurgie est en légère diminution (17% des postes contre 20% en 2008), compte tenu de l'augmentation antérieure et de la saturation des terrains de stage.

#### 2. Enseignements de la démarche mise en œuvre :

- conservation de la **démarche pluriannuelle**
- nécessité de disposer **d'un cadrage national** sur les priorités de santé publique et de l'évolution de l'offre de soins
- **la démarche sera mieux structurée l'année prochaine** : la procédure de concertation devra être harmonisée, les bases du diagnostic (indicateurs et données) ne devraient pas être modifiées mais le recueil de certains éléments sera amélioré (nombre de postes agréés...).

#### 3. Discussions :

- le président de l'ONDPS souligne la qualité du travail accompli
- l'intérêt du cadrage pluriannuel est repris aussi bien par le Pr Berland que par les représentants des internes
- des échanges ont lieu sur les conditions de développement des capacités de formation (nécessité d'associer les représentants des médecins et le département de médecine générale, l'agrément de stages dans le privé...).

### Arrêté du 03 juillet 2009 fixant le nombre de postes offerts aux épreuves classantes nationales en médecine par interrégion et par discipline ainsi que leur répartition par subdivision d'internant au titre de l'année universitaire 2009-2010, paru au Journal officiel du 07 juillet 2009

#### 1. Principaux éléments nationaux de l'arrêté :

- au niveau national, 6 186 postes seront ouverts aux ECN à la prochaine rentrée
- le nombre d'internes à former à la rentrée a augmenté : 482 internes supplémentaires sur l'ensemble du territoire
- la médecine générale dispose de 54% des postes ouverts soit 3 333 postes. Cependant, cette spécialité devrait accueillir la moitié des internes en formation du fait des pratiques d'invalidation du 2<sup>ème</sup> cycle constatées depuis plusieurs années.

- certaines spécialités augmentent de façon significative : la pédiatrie, la psychiatrie et la médecine du travail
- contrairement à la stagnation de la l'année précédente, le nombre de postes ouverts dans les facultés d'Ile de France, du Sud et du Sud-ouest a considérablement augmenté. L'évolution est modérée dans la moitié Nord du pays et en Rhône-Alpes.

## 2. Conclusions :

- La répartition des postes a été globalement bien accueillie :
  - o La répartition des postes d'internat a tenu compte des propositions de l'ONDPS
  - o Des postes ont été ouverts dans les régions qui disposent de fortes capacités de formation (Ile de France, le Sud et le Sud-ouest) et l'augmentation a été plus modérée dans les régions qui ont des capacités de formation déjà bien remplies
  - o Un point négatif : l'augmentation trop faible des postes ouverts pour les spécialités médicales par rapport aux propositions faites (postes ouverts aux ECN 2009 : 950, propositions ONDPS : 1 266)

### Pour la région Champagne-Ardenne :

- 228 postes ouverts aux ECN 2009 dans la région, soit une augmentation du nombre de postes ouverts de 12% par rapport à 2008
- le nombre de postes ouverts dépasse de 22% les propositions régionales (187 postes demandés)
- dans un certain nombre de spécialités, le nombre de postes ouverts est supérieur aux propositions formulées :
  - o médecine générale : 130 postes ouverts (90 postes demandés et 58 postes pourvus en 2008)
  - o spécialités chirurgicales : 18 postes ouverts (14 demandés et 17 pourvus en 2008)
  - o anesthésie-réanimation : 12 postes ouverts (8 postes demandés et 9 pourvus en 2008)
- certaines priorités ont été respectées :
  - o augmentation du nombre de postes pour les spécialités médicales : +12% par rapport à 2008, mais le nombre de postes ouverts reste inférieur aux propositions faites (40 postes demandés, 35 postes ouverts)
  - o augmentation du nombre de postes ouverts en gynécologie obstétrique et médecine du travail par rapport à l'année précédente et conforme aux propositions régionales.

Pour l'année prochaine, comme figurant dans l'article 15 de la loi HPST, le rôle de proposition sera confié par voie réglementaire à l'ONDPS : « Pour ce qui concerne les postes aux ECN, les effectifs pluriannuels d'internes à former par spécialité seront déterminés dans le cadre d'une prévision sur cinq ans, et des quotas annuels par spécialité seront fixés sur cette base ».